

Organisation

Denis Raynal
et Dominique
Anract, nouveaux
Vice-Présidents de l'U2P
Page 2

Simplification administrative

Projet de loi de
simplification de la vie
économique
Page 2

Adhésion

La Fédération Française
des Pompes Funèbres
- FFPF - rejoint l'U2P
Page 3

QVCT

Trophée Quali'vie 2025:
les candidatures sont
ouvertes jusqu'au 31
juillet
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux
actualités de l'U2P sur [u2p-
france.fr](https://u2p-france.fr), rubrique « Recevez
l'actualité de l'U2P »

L'U2P quitte la délégation paritaire « Retraite » et appelle à une prise de conscience générale

Le Conseil Exécutif de l'U2P a décidé de mettre fin à sa participation à la délégation paritaire permanente « Retraite » avec le souhait que ce retrait contribue à une prise de conscience générale.

Le Chef de l'Etat a appelé à un effort financier inédit afin de renforcer notre puissance militaire, en faisant passer le budget de la Défense de 2% à 3,5% du PIB. La France a par ailleurs dépensé 51 milliards d'euros en 2024, à fonds perdus, pour rembourser les intérêts de sa dette qui s'élève à plus de 3200 milliards d'euros. En parallèle la Cour des comptes nous indique qu'en cas de simple prolongement des règles actuelles, les dépenses liées aux retraites généreront un déficit de 6,6 milliards d'euros cette année, de 14 à 15 milliards d'euros en 2035 et de 25 à 32 milliards d'euros en 2045. Rappelons en outre que la France affiche le taux de prélèvements obligatoires et le niveau de dépenses publiques parmi les plus élevés du monde occidental. Est-il vraiment sérieux dans ce contexte de déficits structurels et de projections alarmantes, de continuer à emprunter la voie d'un retour de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans ou d'une réduction de la durée d'activité requise pour accéder à la retraite ? Comment croire que la solution viendra d'un alourdissement du poids de notre protection sociale qui est déjà parmi les plus généreuses au monde ? L'U2P qui souhaite sauver le système de protection sociale à la française,



Conférence de presse du Président de l'U2P le 18 mars 2025.

considère que des mesures drastiques doivent être prises pour rétablir l'équilibre de nos régimes sociaux. La première des réformes à mener est celle du mode de financement de la protection sociale, en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des actifs. Pour cela il convient de rapprocher le salaire net du salaire brut, en transférant vers d'autres sources de financement, les charges qui n'ont pas de lien direct avec le travail (famille, maladie, autonomie). Par ailleurs, la nécessité de mettre en place un régime des retraites qui soit financièrement équilibré, imposera de repousser l'âge légal de départ à la retraite au-delà de 64 ans. Il faudra néanmoins permettre un départ anticipé pour toutes les personnes exposées à une forme d'usure professionnelle et bénéficiant d'une espérance de vie plus faible au moment de leur départ en retraite. De même, l'U2P considère que l'on

ne pourra pas échapper, comme cela a été le cas à l'Agirc-Arrco, à une sous-indexation de la revalorisation des pensions des retraités par rapport à l'inflation, à l'exception des retraités les plus modestes. Le Président de l'U2P Michel Picon a ajouté : « *Le bateau France est en train de prendre l'eau et l'orchestre des partenaires sociaux continuerait de jouer comme si de rien n'était ? L'U2P s'y refuse. Les artisans, les commerçants de proximité, les professionnels libéraux, tous ceux qui sont à la tête d'une petite entreprise, qui travaillent bien au-delà de la moyenne des Français, ne comprennent pas ces discussions vaines. Ils ne peuvent entendre plus longtemps les sirènes appelant à travailler moins longtemps. La priorité n'est pas de charger la barque des dépenses sociales mais d'assainir les finances publiques en vue de rétablir la confiance des Français dans leur système de retraites.* » ●

Denis Raynal et Dominique Anract, nouveaux Vice-Présidents de l'U2P

Denis Raynal a succédé à Christophe Sans à la Présidence de l'UNAPL, Union Nationale des Professions Libérales, tandis que Dominique Anract a succédé à Joël Mauvigney à la Présidence de la CGAD, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail.



A gauche : Denis Raynal ; à droite : Dominique Anract.

Avocat de profession, Denis Raynal a été élu Président de l'UNAPL le 19 mars dernier, lors de l'Assemblée générale de l'organisation. L'U2P félicite Denis Raynal qui accède de fait à l'une des quatre Vice-présidences de l'U2P et tient à exprimer sa gratitude envers Christophe Sans pour l'engagement sans faille qu'il a démontré tout au long de son mandat, au service des

professions libérales et de l'U2P. Par ailleurs, il est important de rappeler (Brève n°488) que Dominique Anract, Président de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française, CNBPF, a été élu en février dernier à la Présidence de la CGAD, succédant ainsi à Joël Mauvigney, qui occupait ce poste depuis 2017. Ces alternances à la tête des confédéra-

tions marquent un tournant important, en apportant à la fois continuité et renouveau au sein des confédérations membres de l'U2P. Ces nouvelles nominations promettent une action pugnace en faveur de la défense et de la promotion des intérêts des entreprises de proximité. L'UNAPL et la CGAD, aux côtés de la CAPEB et de la CNAMS, fédèrent des centaines de milliers d'entreprises françaises dans les secteurs de l'artisanat, des professions libérales, du commerce et des autres secteurs de proximité. Ensemble, elles constituent un pilier majeur de l'économie française, couvrant une large diversité de métiers et de savoir-faire. Il convient de rappeler que les statuts de l'U2P prévoient une

présidence tournante, assurée alternativement par les représentants des quatre confédérations membres, chaque mandat durant trois ans. Cette alternance garantit une représentation équilibrée et équitable des différentes familles professionnelles de l'U2P. Joël Mauvigney et Christophe Sans continueront à œuvrer au sein du Conseil national de l'U2P, apportant leur expertise et leur expérience à la poursuite des missions de l'U2P. Notre organisation souhaite une pleine réussite à Denis Raynal et à Dominique Anract dans leurs nouvelles fonctions et est convaincue que leur action conjointe sera bénéfique à l'ensemble des petites entreprises et à l'économie de proximité dans son ensemble. ●

Projet de loi de simplification de la vie économique

Porté par le gouvernement, le projet vise à alléger les démarches administratives, à faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, et à favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises.

Le premier volet du projet de loi concerne la simplification de l'organisation de l'administration avec la suppression de plusieurs commissions administratives consultatives. Le deuxième volet porte sur la simplification des démarches administratives pour les entreprises, telles que la suppression d'obligations administratives inutiles, notamment dans les domaines du commerce ambulant et des dispositifs médicaux. Un amendement crucial, soutenu par l'U2P, reporte à 2027 l'obligation de facturation électronique pour les petites entreprises, permettant ainsi aux TPE de mieux se préparer à cette évolution. Néanmoins, l'U2P continue de

contester le fait que les entreprises vont devoir recourir à une plateforme payante pour faire face à cette nouvelle obligation. Des amendements visant à alléger les formalités liées à la croissance des entreprises ont été introduits, notamment avec le relèvement du seuil de notification des fusions ou acquisitions entre entreprises. Ce relèvement du seuil à partir duquel ces opérations doivent être notifiées aux autorités compétentes permet aux TPE-PME d'éviter de devoir passer par des démarches administratives complexes et coûteuses lorsqu'elles réalisent des opérations de croissance de petite ou moyenne envergure. En matière de règlement des litiges, le projet

de loi élargit les dispositifs non-juridictionnels de médiation, permettant ainsi aux entreprises de régler leurs différends de manière plus rapide et moins coûteuse. Une mesure particulièrement saluée par l'U2P, qui voit dans cette initiative un moyen de désengorger les tribunaux et d'apporter des solutions adaptées aux petites structures. L'alignement des droits des très petites entreprises (TPE) sur ceux des particuliers en matière bancaire est également prévu, simplifiant ainsi leur intégration dans le système financier. Cette évolution s'inscrit dans une volonté de donner aux TPE les mêmes opportunités et protections que les particuliers dans leurs relations bancaires. Enfin, le projet de loi introduit des

réformes pour le développement des commerces, avec la modification du régime des baux commerciaux et la création d'un Haut Conseil à la simplification pour les entreprises. Le test "PME" visant à évaluer l'impact des réformes sur les petites et moyennes entreprises a été supprimé en commission spéciale, ce que l'U2P a vivement contesté, demandant le rétablissement de cette mesure en séance publique. Cependant, ce projet de loi s'inscrit dans un effort global de modernisation de l'administration et d'allègement des charges pesant sur les entreprises, et l'U2P se félicite des avancées qu'il apporte, notamment en ce qui concerne les très petites entreprises et leur environnement. ●

La Fédération Française des Pompes Funèbres - FFPF - rejoint l'U2P

Lors de sa réunion du 27 mars dernier, le Conseil National de l'U2P a entériné l'adhésion de la Fédération Française des Pompes Funèbres - FFPF en tant que membre du « Pôle des autres activités de proximité ».



L'adhésion de la FFPF vient concrétiser le projet politique initié par l'U2P et ses confédérations membres, visant à ouvrir l'U2P à toutes les organisations professionnelles représentatives des activités de proximité et dont les entreprises adhérentes sont majoritairement composées de TPE. En effet, l'U2P a vocation à représenter l'ensemble de l'économie de proximité, au-delà

même des secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales qu'elle représente déjà (3,4 millions d'entreprises). Créée en 1970 par des entrepreneurs du secteur funéraire, la FFPF s'est donnée pour missions de représenter et défendre les entreprises indépendantes du territoire métropolitain et d'outre-mer, souvent familiales, fortement impliquées

dans la vie économique et sociale des communes dans lesquelles elles sont implantées. La FFPF est membre du Conseil national des opérations funéraires - CNOF -. Cet organisme placé auprès du ministre de l'intérieur, est consulté par les pouvoirs publics sur les projets de textes relatifs à la législation et à la réglementation dans le domaine funéraire. La FFPF est en outre représentative dans le champ de la branche professionnelle des activités funéraires et à ce titre, gère la convention collective nationale. Le Président de l'U2P Michel Picon se félicite : « Les entreprises de pompes funèbres participent au développement économique des territoires et à la cohésion sociale de proximité. Il est tout

naturel que leur organisation rejoigne l'U2P. Je salue la confiance que nous accordons à la FFPF. En tant qu'organisation interprofessionnelle l'U2P saura être un soutien efficace. » Le Président de la FFPF Frédéric Nicolas se réjouit : « Rejoindre l'U2P était devenu pour nous une évidence. Notre fédération rassemble ceux que nous appelons les « indépendants » ou les « privés » du funéraire, notre secteur ayant longtemps (jusqu'en 1993) été le monopole des communes. Nous avons un ADN commun avec l'U2P et nous sommes ravis de rejoindre cette grande famille, assez largement composée comme chez nous, d'entreprises familiales, à taille humaine, au service de la population. » ●

Trophée Quali'Vie 2025 : les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 juillet

L'U2P et les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat (CPRIA) annoncent le lancement de l'édition 2025 du Trophée Quali'Vie.

Le Trophée Quali'Vie représente un véritable engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail au sein des entreprises de proximité. Cette distinction récompense les entreprises de moins de 20 salariés qui mettent en œuvre des actions concrètes pour améliorer le bien-être physique et mental de leurs collaborateurs. Malgré des ressources humaines et financières souvent limitées, les entreprises artisanales, commerciales et libérales sont fréquemment à l'avant-garde de l'innovation sociale. Le Trophée Quali'Vie a pour objectif de valoriser ces

entreprises qui déploient des actions significatives pour améliorer les conditions de travail de leurs salariés sur une période de cinq ans avant le dépôt de leur candidature. Ces actions peuvent concerner des domaines variés : santé au travail, développement professionnel, climat social, égalité professionnelle, organisation du travail ou management. Ce concours met en lumière trois entreprises par région participante : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Île-de-France, Normandie et Occitanie. Les entreprises candidates doivent être

implantées dans l'une de ces régions. Les candidatures pour l'édition 2025 sont désormais ouvertes. Les entreprises intéressées peuvent soumettre leur dossier en ligne via le site officiel www.trophee-qualivie.fr, ou en téléchargeant le formulaire de candidature et en l'envoyant par mail ou par courrier, jusqu'au 31 juillet 2025. Les lauréats du Trophée Quali'Vie bénéficieront d'une visibilité accrue et d'une reconnaissance pour leur engagement en faveur du bien-être au travail. Le premier lauréat par région recevra une récompense de 1000 €, et les trois entreprises lauréates auront



l'opportunité de renforcer leur image, notamment à travers des articles de presse et autres formes de médiatisation. ●

Les Brèves

La Fédération nationale des artisans et petites entreprises en milieu rural (FNAR) publie son enquête annuelle de conjoncture. Cette enquête, basée sur des données et informations collectées fin 2024, repose sur les réponses de 79 entreprises représentant plus de 29,5% des professionnels adhérents de la FNAR. Il s'agit d'une analyse de l'activité des entreprises, la conjoncture économique de 2024, les salaires et les perspectives pour 2025, mettant en lumière une instabilité économique et une baisse de l'optimisme parmi les chefs d'entreprises pour l'année à venir. Pour accéder à l'enquête dans son intégralité : <https://shorturl.at/RVJ2c>

Lancement du Printemps de la proximité : trois mois pour redécouvrir les atouts et les priorités des entreprises de proximité. Le 20 mars, l'U2P des Hauts-de-France a lancé le "Printemps de la proximité" en organisant un "Jeudi de l'U2P" dans le département de la Somme. Cet événement a permis aux élus de l'U2P de rencontrer des chefs d'entreprise locaux et de prendre le pouls de l'économie de proximité, afin de mieux comprendre ses enjeux et ses besoins. En parallèle, la campagne nationale du "Printemps des Cordonneries" a été lancée par la Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice (FFCM), invitant chaque citoyen à redécouvrir l'art de la réparation et à soutenir les cordonniers multiservices. Ces artisans, véritables piliers de notre économie circulaire, jouent un rôle essentiel dans la réduction des déchets et la promotion de la durabilité. Ce printemps, plus que jamais, il est essentiel de soutenir

les cordonniers pour préserver ce savoir-faire précieux et indispensable à la transition écologique.

Directive Omnibus. La Commission européenne a proposé d'alléger, mais aussi de reporter certains textes emblématiques du mandat précédent dans un paquet « omnibus » de simplification touchant à quatre législations : la directive sur la durabilité des entreprises (CSRD), celle sur leur devoir de vigilance (CSDDD), le règlement sur la taxonomie et celui sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM). L'U2P a accueilli favorablement les mesures proposées, telles que les clarifications relatives à la directive CSRD (utilisation d'une norme volontaire à destination des TPE-PME), ou la limitation des obligations liées au devoir de vigilance au premier niveau de la chaîne de valeur. La directive sera discutée au Parlement européen et au Conseil en vue d'une adoption rapide, que l'U2P suivra avec attention.

Remise du rapport "Transmission-reprise d'entreprise". Le 24 mars dernier, Isabelle Fillaud (Cheffe de Département Affaires juridiques, économiques et européennes à la CGAD), pilote et rapporteure du groupe de travail du Conseil national du Commerce dédié à la transmission-reprise d'entreprise, a remis le rapport du groupe de travail à la ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire. Pour accéder au rapport dans son intégralité : <https://shorturl.at/wjm6S> ●

Sur les réseaux sociaux

L'U2P quitte la délégation paritaire sur les #retraites et appelle à une prise de conscience. Le communiqué <https://url.me/9ZsJ8c>.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 18 mars 2025

L'Agenda

17 mars

Entretien du Président, Michel Picon, et du Secrétaire général de l'U2P avec Constance Bensussan, Secrétaire générale adjointe de l'Elysée ; et Annelore Coury, Conseillère sociale du Président de la République.

18 mars

Participation du Secrétaire général de l'U2P à une réunion sur l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants au Ministère de l'Intérieur.

Conférence de presse d'annonce du départ de l'U2P de la délégation paritaire sur les retraites.

19 mars

Entretien du Secrétaire général de l'U2P avec le Directeur de Cabinet de la Ministre du Travail et de l'Emploi.

20 mars

Participation du Président de l'U2P, Michel Picon, à la "Journée des entreprises" organisée par la Délégation aux entreprises du Sénat.

Réunion du Conseil exécutif.

Participation du Vice-Président de l'U2P, Jean-Christophe Repon, et du Secrétaire général de l'U2P à la séance de concertation sur la réforme des retraites avec la délégation paritaire.

21 mars

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Eric Lombard.

25 mars

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Premier Président de la Cour des Comptes, Pierre Moscovici, dans le cadre de la mission sur les retraites confiée par le Premier Ministre.

27 mars

Entretien du Président et du Secrétaire général de l'U2P avec le Rapporteur général à la commission des finances du Sénat sur la réforme de la franchise en base de TVA.

Réunion du Conseil national de l'U2P.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1 avril 2025

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage